

député intervient et tient des propos aussi provocateurs et scandaleux que ceux tenus par le député de Bow River (M. Taylor)...

M. Taylor: C'était la vérité, voilà ce qui vous choque.

M. Skelly: Je me demande si l'on doit empêcher quelqu'un de répondre et de mettre les choses au clair. La présidence a-t-elle l'intention de ne pas permettre aux députés qui ont parlé de répondre?

Le président suppléant (M. Guilbault): Ce n'est pas la question; la question, c'est que la présidence donne la parole aux députés dans l'ordre où il se lèvent en se fiant à son jugement. Revenons au débat.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je sais qu'il y a une période pour poser des questions et y répondre mais si l'on fait un rappel au Règlement sur une question de procédure pendant cette période, il faudrait à mon sens retrancher le temps qu'on y a consacré de cette période. Il me semble que j'ai encore la possibilité de répondre brièvement à la question du député de Crowfoot, et à celle de l'autre député.

Le président suppléant (M. Guilbault): Non, le temps prévu pour la période des questions était écoulé au moment où le député de Comox-Powell River (M. Skelly) faisait un rappel au Règlement. La période des questions est finie, c'est certain. Elle peut être prolongée si la Chambre le désire et si elle y consent à l'unanimité. La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que la période des questions soit prolongée?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Guilbault): Il n'y a pas consentement unanime et nous reprendrons donc le débat. Le député de Crowfoot (M. Malone).

M. Fisher: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Sauf erreur, nous devons intervenir à tour de rôle et le député de Crowfoot vient tout juste de parler.

M. Evans: Nous avons entendu tout ce que nous voulions entendre.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, Nos vis-à-vis disent avoir entendu tout ce qu'ils désiraient entendre. S'ils veulent aller souper de bonne heure, je n'ai rien contre.

J'ai tellement de choses à dire, monsieur le Président, que je ne sais pas par quel bout commencer.

M. Evans: Pourquoi pas le projet de loi?

M. Malone: Sans vouloir défendre les multinationales, que ce soit General Motors, General Foods ou les sociétés pétrolières en général, je voudrais, en tant qu'Albertain, vous faire un bref historique de ce qui c'est passé dans cette province.

Tout d'abord, l'Alberta, à l'instar de la Saskatchewan, estime avoir été victime d'une énorme injustice au début du siècle. Ce n'était pas une province comme les autres. Lorsque toutes les autres provinces se sont jointes à la Confédération, elles étaient assurées de conserver leurs ressources. Cela était vrai pour la Colombie-Britannique, le Manitoba et les provinces de l'Atlantique, mais pas pour la Saskatchewan et

Revenus pétroliers

l'Alberta. Au cours des 25 premières années de l'histoire de ces provinces, de 1905 à 1930, le principal sujet de préoccupation des agriculteurs de ces provinces était de trouver le moyen de profiter des avantages consentis aux autres provinces.

A cette époque-là, les recettes fiscales de ces deux provinces n'équivalaient qu'à seulement 30 p. 100 des frais d'exploitation des universités, des écoles et des hôpitaux. Le gouvernement fédéral se réservait le droit de tirer une redevance de toutes les ressources. Dans les 25 premières années de leur histoire, ces deux provinces des Prairies ont lutté pour obtenir l'égalité avec les autres provinces. Après 1930 leurs représentants sont venus à maintes reprises demander humblement de l'argent au gouvernement fédéral et aux financiers des rues James à Montréal et Bay, de Toronto.

Les sables bitumineux ne sont pas chose nouvelle. A la fin des années 1700, les trappeurs qui parcouraient les Territoires du Nord-Ouest savaient que ces sables renfermaient du pétrole et ils en parlaient dans leur journal. Pourtant, au début de leur histoire, alors que le Canada importait son pétrole de l'étranger, ces provinces n'ont pas reçu un sou du centre du Canada. Elles étaient les plus pauvres du pays et incapables de rembourser leurs dettes jusque dans les années 1940. Avant cette époque, elles accumulaient toujours un déficit. C'est alors que la société Imperial Oil est venu s'établir en Alberta et a creusé le puits Leduc n° 1, le premier rayon de soleil dans l'histoire de cette province.

A l'heure actuelle, le NPD parle des sociétés pétrolières multinationales dans des termes très peu élogieux, les accusant d'empoisonner l'atmosphère, afin de nous faire croire que ces sociétés n'ont que des torts. Je mets les députés au défi de trouver des produits liquides aussi bon marché que l'essence. Elle se vend moins cher que le Coca-Cola, le peroxyde, voire l'eau distillée pour fer à repasser.

Il n'est pas nécessaire de forer jusqu'à 80 ou 90 trous pour rien avant de se procurer du Coca-Cola. Et on n'est pas obligé d'exploiter un champ complet de Coca-Cola qu'on doit raffiner et ensuite distribuer aux stations-service. Je ne dis pas que le Coca-Cola soit aussi important que l'essence; je sais bien que ce n'est pas le cas.

M. Hovdebo: Et lui aussi il est fabriqué par les multinationales.

M. Malone: La belle affaire! Je viens de réveiller un néo-démocrate qui s'était assoupi; je n'ai pas perdu mon temps après tout.

Il faut se rendre à l'évidence: l'industrie pétrolière est bien administrée. Lorsque mes collègues à ma gauche traitent les multinationales pétrolières de scélérates, je voudrais bien savoir pourquoi ils n'attaquent jamais les autres multinationales, comme la Banque royale du Canada ou l'industrie automobile. C'est parce que le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) vient lui-même de la région où les multinationales de l'automobile ont élu domicile. Mais il n'hésite pas pourtant à s'en prendre aux sociétés pétrolières.